

# La mesure de l'activité des banques en France

---

**Jean-Marie FOURNIER**

**INSEE**

Département des comptes nationaux

**Denis MARIONNET**

**Banque de France**

Direction des Statistiques monétaires et financières

*Après plusieurs années de forte progression, la rentabilité des banques françaises a fléchi à partir de 2007, en raison principalement des premières répercussions de la crise des subprimes. Ce fléchissement s'est accentué en 2008 avec l'aggravation des tensions financières, notamment à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers.*

*Si les comptes publiés par les banques retracent bien ce retournement de tendance, notamment au travers du produit net bancaire, l'évolution de la valeur ajoutée du secteur bancaire, telle que mesurée par la comptabilité nationale, est en revanche restée plus inerte : à prix courants, celle-ci a continué de progresser en 2007 (6 %) et en 2008 (1 %) ; à prix constants, elle a encore augmenté de 2,8 % en 2007, avant de fléchir légèrement l'année suivante (- 0,4 %).*

*La comptabilité bancaire et la comptabilité nationale ont chacune leur propre mesure de l'activité des établissements de crédit. Cependant, les descriptions qu'en donnent ces deux cadres d'analyse ont vu leurs différences s'accroître depuis 2003. Le présent article se propose de faire le point sur ces différences en procédant à un examen détaillé des écarts observés en France entre la valeur ajoutée et le produit net bancaire sur la période récente.*

*Cet article comporte quatre parties : les deux grilles de lecture de l'activité des banques offertes par la comptabilité nationale et la comptabilité bancaire sont présentées tour à tour (première et deuxième parties) ; les possibilités de comparaison de la valeur ajoutée et du produit net bancaire sont traitées dans la troisième partie ; enfin, la dernière partie propose, à partir des données françaises, une table de passage explicitant les éléments à prendre en compte pour réconcilier ces deux indicateurs d'activité.*

**Mots-clés :** Banques, établissements de crédit, intermédiation financière, produit net bancaire, valeur ajoutée, SIFIM, comptabilité bancaire, comptabilité nationale

**Codes JEL :** E23, G21

Note : Dans cet article, par souci de simplification, le terme « banques » est utilisé pour désigner le secteur des établissements de crédit et assimilés.

## I | En comptabilité nationale, l'activité des banques est mesurée par leur valeur ajoutée

La mesure de l'activité bancaire en comptabilité nationale est plus délicate que celle d'autres secteurs. En effet, nombre de services rendus à la clientèle ne sont pas explicitement facturés. Dans ces conditions, cette mesure fait encore l'objet d'amples débats entre comptables nationaux.

### I | La mesure de la valeur ajoutée des banques dans les comptes nationaux

La comptabilité nationale décrit l'activité du secteur bancaire de la même manière que celle du secteur des sociétés non financières, dans un compte de production dont le solde est la valeur ajoutée. La valeur ajoutée créée par le processus de production d'un bien ou d'un service est égale à la valeur de cette production diminuée des consommations intermédiaires qu'elle a nécessitées (cf. tableau 1 et annexe 2).

Pour la plupart des secteurs, la production se mesure directement par les ventes du producteur (aux variations de stocks près), c'est-à-dire par son chiffre d'affaires. Dans le cas des banques, le chiffre d'affaires apparent correspond, en première analyse, à la valeur

Tableau 1 Valeur ajoutée des banques françaises

(en milliards d'euros)

	2008
Production	92,8
dont : Services explicitement facturés	61,1
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	31,7
(-) Consommations intermédiaires	49,2
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>43,6</b>

Sources : INSEE (comptes nationaux) et Banque de France

des services explicitement facturés sous forme de commissions à leur clientèle, financière et non financière<sup>1</sup>. Mais la valeur des différents services rendus par les banques et effectivement payés par leur clientèle ne se réduit pas à ces facturations. En particulier, la part des services d'intermédiation financière liés à la gestion de dépôts de la clientèle et à la distribution de crédits ne sont pas appréhendés de cette manière, ces services étant en fait principalement rémunérés par la marge d'intérêts que dégagent les banques en prêtant à un taux supérieur à celui auquel elles se procurent les fonds.

Dans les comptes nationaux français, ces marges sont mesurées conformément aux règlements européens<sup>2</sup>, qui fixent le mode de calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés – SIFIM (cf. encadré 1). Le tableau 1 présente les éléments de calcul de la valeur ajoutée des banques françaises pour l'année 2008<sup>3</sup>.

#### ENCADRÉ 1

### Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

Les SIFIM correspondent aux marges d'intérêts réalisées par les banques sur leurs opérations d'intermédiation. On distingue les marges rémunérant l'octroi de crédits et celles réalisées sur la gestion des dépôts. Pour dégager ces marges, la banque doit prêter à un taux d'intérêt supérieur à celui auquel elle se refinance et rémunérer les dépôts de ses clients en dessous du taux auquel elle peut les réemployer.

En pratique, on ne peut mesurer directement ces marges, qui fluctuent au gré des variations des taux d'intérêt et dépendent des différents types de crédits et de dépôts. En comptabilité nationale, les SIFIM sont donc évalués en comparant les taux d'intérêt apparents des grandes catégories d'opérations avec la clientèle non bancaire à un taux de refinancement interbancaire unique.

.../...

1 Y compris la clientèle non résidente

2 Règlement (CE) n° 448/98 du 16 février 1998 et règlement (CE) n° 1889/2002 du 23 octobre 2002 complétant et modifiant le règlement (CE) n° 2223/96 en ce qui concerne la répartition des SIFIM dans le cadre du système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 95)

3 Les comptes non financiers des institutions financières (qui comprennent les banques), produits conjointement par la direction générale des Statistiques de la Banque de France et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) avec les comptes des autres secteurs. Ils font également l'objet, chaque année, d'une fiche sur les intermédiaires financiers dans l'ouvrage de l'INSEE intitulé « L'économie française ».

Les SIFIM sur dépôts bancaires sont calculés comme la différence entre, d'une part, la rémunération potentielle de ces dépôts aux conditions du marché interbancaire (encours de dépôts bancaires multiplié par le taux de refinancement interbancaire) et, d'autre part, le montant des intérêts effectivement versés par les banques à leurs clients sur ces mêmes dépôts. Ces marges sont considérées comme une production de services d'intermédiation financière des banques (services de gestion de dépôts), consommée par les secteurs institutionnels détenteurs de ces dépôts.

Les SIFIM sur crédits bancaires sont évalués selon le même principe en tant que marges entre les intérêts effectivement perçus par les banques sur les crédits à la clientèle et leur coût de refinancement (encours de crédits multiplié par le taux de refinancement interbancaire). Cette production de services d'octroi de crédits des banques est consommée par les secteurs institutionnels emprunteurs.

Les SIFIM sont calculés vis-à-vis de la clientèle résidente non financière comme vis-à-vis de la clientèle non résidente, qu'elle soit financière ou non financière.

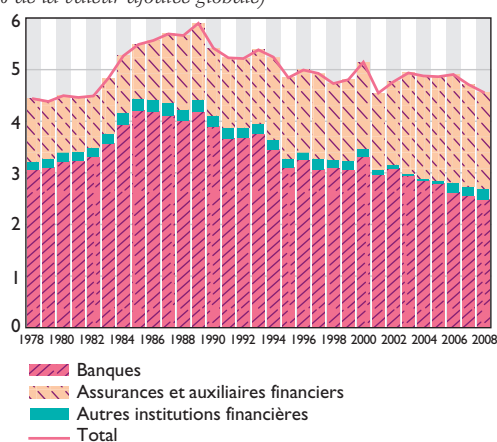
Sources : INSEE (comptes nationaux) et Banque de France

## I | 2 La part des banques dans l'ensemble de la valeur ajoutée s'est réduite ces dernières années...

En France, les sociétés financières (cf. encadré 2) ont dégagé une valeur ajoutée d'environ 80 milliards d'euros en 2007 et en 2008 (contre 58 milliards en 1999), soit un peu moins de 5 % de la valeur ajoutée réalisée par l'ensemble des branches d'activité<sup>4</sup>. Cette part a peu évolué depuis la fin des années quatre-vingt-dix. En revanche, celle des banques s'est progressivement érodée (cf. graphique 1).

Graphique 1 Activités financières par grandes branches d'activité

(en % de la valeur ajoutée globale)



Sources : INSEE (comptes nationaux) et Banque de France

Les évolutions du contexte institutionnel et des comportements de placement intervenues dans les années quatre-vingt ont en effet permis aux sociétés d'assurance de devenir des acteurs prépondérants dans la collecte de l'épargne des ménages (assurance-vie). Cette transformation des circuits de l'épargne s'est traduite par le développement des activités de gestion d'actifs pour compte de tiers, prises en charge notamment par des sociétés spécialisées en services d'auxiliaire financier qui n'ont pas le statut de banque.

Les groupes bancaires ont été actifs sur ces segments, notamment grâce à leurs filiales spécialisées ou à leurs participations dans des sociétés d'assurance ou de services d'auxiliaire financier. Au demeurant, dans leurs rapports financiers, les groupes bancaires qui contrôlent des sociétés d'assurance ou des auxiliaires financiers ont l'obligation de présenter des comptes consolidés incluant leurs principales entités non bancaires<sup>5</sup>. Le périmètre d'activité alors couvert n'est plus celui de groupes bancaires au sens strict mais celui de groupes financiers au sens large.

Les données disponibles ne permettent pas d'effectuer des comparaisons internationales sur le seul secteur des banques mais autorisent de le faire au niveau plus agrégé des sociétés financières (cf. tableau 2). La contribution des activités financières à la valeur ajoutée totale en France est comparable à celles observées dans les autres grands pays de la zone euro, qui ne connaissent pas non plus d'évolutions marquées depuis 1999. Compte tenu du poids de ces pays, la même remarque peut être faite

<sup>4</sup> Cette notion se distingue de celle du produit intérieur brut (PIB) par la non prise en compte des taxes sur les produits (taxe sur la valeur ajoutée par exemple) qui, outre les valeurs ajoutées, constituent également un élément du PIB.

<sup>5</sup> L'opportunité du suivi statistique des banques et sociétés financières à l'échelle des groupes s'en trouve renforcée (cf. rapport du Groupe de travail du CNIS sur les groupes financiers, à paraître fin 2009).

## ENCADRÉ 2

**Les banques et le secteur des sociétés financières en France et en Europe**

Les principes de construction des comptes nationaux sont définis au niveau international (System of National Accounts – SNA, 1993) et ont été harmonisés au niveau de l'Union européenne (Système européen des comptes nationaux – SEC 95).

En comptabilité nationale, le secteur des sociétés financières (S12) regroupe toutes les sociétés et quasi-sociétés principalement engagées dans des activités d'intermédiation financière ou d'auxiliaire financier. Le SEC 95 définit l'intermédiation financière comme « l'activité par laquelle une unité institutionnelle acquiert des actifs financiers (titres de créance) et, simultanément, contracte des engagements financiers sur le marché pour son propre compte ». La principale caractéristique d'un intermédiaire financier est donc qu'il transforme des actifs en passifs financiers de durée et de rendements différents et que, ce faisant, il supporte des risques.

Dans les comptes nationaux français, les résultats des sociétés financières sont publiés pour les trois catégories suivantes :

- les institutions financières (S12A). Ce sous-secteur comprend :
  - la banque centrale (S121),
  - les établissements de crédit et assimilés (S122AE), c'est-à-dire les banques, les banques mutualistes et coopératives, les sociétés financières (au sens de la Loi bancaire française) et les institutions financières spécialisées, les caisses de crédit municipal et établissements assimilés, la Caisse des dépôts et consignations,
  - les organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) monétaires (S122F),
  - les institutions financières diverses et assimilées (S123A) qui comprennent notamment les entreprises d'investissement,
  - les OPCVM non monétaires (S123B) ;
- les sociétés d'assurance (S125). Ce sont des intermédiaires financiers au sens large car ils fournissent des services de mutualisation des risques et en assument les risques financiers ;
- les auxiliaires financiers (S124). Ces sociétés sont engagées dans des activités liées à l'intermédiation financière (par exemple, gestion d'infrastructures de marché ou gestion d'OPCVM). Elles n'assument aucun risque financier en compte propre et n'opèrent pas de transformation de fonds.

Note : Pour plus de précisions sur les agents financiers, la note de méthode des comptes financiers disponible sur le site de la Banque de France présente en détail la nomenclature des entités appartenant au secteur des sociétés financières au sens de la comptabilité nationale ([http://www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/telechar/comptefi/methode.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/comptefi/methode.pdf)).

pour l'agrégat de la zone euro. Au sein de celle-ci, on observe toutefois que le Luxembourg et l'Irlande enregistrent au cours des dernières années une progression significative de la part des activités financières dans leur PIB.

### **I | 3 ...mais d'autres éléments de leurs revenus ont été particulièrement dynamiques**

Comme le signale Stauffer (2004), les comptables nationaux s'interrogent de longue date sur la nature

même de l'activité des banques et le statut qu'il faut donner à leurs revenus qui ne sont pas considérés comme des éléments de leur valeur ajoutée.

En effet, en comptabilité nationale (cf. annexe 2), les intérêts (hors SIFIM) et les dividendes reçus sont des « revenus de la propriété » (c'est-à-dire liés à la détention d'actifs financiers). Ce principe d'enregistrement général est valable quel que soit le secteur institutionnel (bancaire ou non) considéré.

Or, ces revenus de la propriété (solde d'intérêts, net des SIFIM, et dividendes reçus) acquis par les banques au titre de leurs placements ont été particulièrement

Tableau 2 Poids économique des activités financières par pays

(part en % de la valeur ajoutée globale)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Moyenne sur la période
Zone euro (seize pays)	5,1	4,9	4,8	4,9	5,1	5,2	5,2	5,1	5,0	4,9	5,0
Allemagne	5,3	4,2	4,1	4,4	4,7	5,1	4,7	4,5	4,0	3,8	4,5
<b>France</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>4,5</b>	<b>4,8</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>4,9</b>	<b>4,7</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>
Italie	4,5	4,7	4,8	4,6	4,8	4,7	4,8	4,8	5,2	5,4	4,8
Luxembourg	23,8	25,0	21,2	20,7	23,2	22,8	25,8	29,6	28,2	29,0	24,9
Irlande	7,0	7,3	7,7	7,6	9,3	9,8	10,1	10,3	10,6	10,2	9,0

Note : Les seize pays dont les données sont cumulées sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Source : Eurostat

dynamiques ces dernières années, en tout cas davantage que le produit des SIFIM (cf. graphique 2).

Par ailleurs, on peut noter que si les banques contribuaient en 2007 à hauteur de 4,1 % à la valeur ajoutée créée sur le territoire national par l'ensemble des sociétés résidentes (et à hauteur de 2,3 % de la valeur ajoutée totale), elles versaient 4,4 % des rémunérations totales. Incidemment, on peut relever que cette part relativement élevée s'agissant de la masse salariale masque une situation plus atypique encore : à la même date, l'emploi des banques ne représentait que 2,7 % de l'emploi total de l'ensemble des sociétés (et 1,6 % de l'emploi intérieur total). Ces chiffres témoignent d'un niveau d'emploi relativement faible, mais plus que compensé par un niveau élevé de salaire moyen par tête. Une situation similaire prévaut probablement dans les autres pays européens, mais les données par

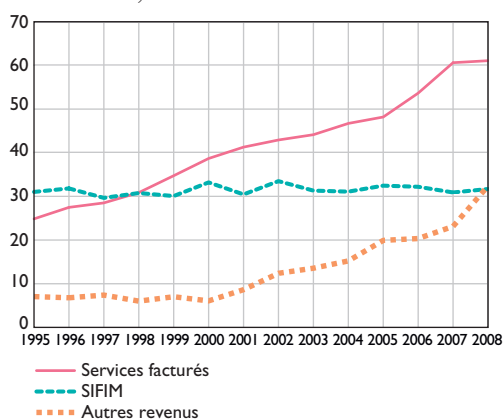
pays ne sont pas disponibles ou suffisamment détaillées pour confirmer cette hypothèse.

On peut également souligner la relative faiblesse de la contribution de la valeur ajoutée des banques à la formation de leur revenu : les institutions financières (dont les banques) ont contribué à hauteur de 11,3 % en moyenne aux recettes de l'impôt sur les sociétés sur la période allant de 2003 à 2007, part sensiblement plus élevée que celle qu'elles prennent dans la valeur ajoutée.

Ces chiffres mettent en évidence que la valeur ajoutée, telle qu'elle est mesurée par les comptes nationaux, est loin d'être à l'origine de la totalité du revenu des banques. Pour autant, la comptabilité nationale rend bien compte des autres aspects de l'activité bancaire, notamment de l'emploi salarié, des salaires distribués, des revenus de la propriété, des impôts, de la formation brute de capital fixe (FBCF) et de toutes les opérations sur instruments financiers.

Graphique 2 Productions et autres revenus financiers des banques en comptabilité nationale

(en milliards d'euros)



Sources : INSEE (comptes nationaux) et Banque de France

## 2 | La comptabilité bancaire propose une vision plus large de l'activité des établissements de crédit

La comptabilité bancaire fournit également des indicateurs de mesure de l'activité des établissements de crédit, dont le principal est le produit net bancaire. Cet indicateur, très largement utilisé par la profession ainsi que par la Commission bancaire, est présenté en section 2.1. La section 2.2 propose une présentation simplifiée des produits qui alimentent le compte de résultat des banques.

## 2 | I Le produit net bancaire, principal indicateur d'activité utilisé par les banques

La comptabilité bancaire mesure l'activité des banques au moyen d'un solde intermédiaire de gestion calculé à partir du compte de résultat : le produit net bancaire. Celui-ci mesure les revenus nets dégagés par une banque dans le cadre de son exploitation et est égal à la différence entre les intérêts reçus, les commissions reçues et les autres produits d'exploitation bancaire d'une part, et les intérêts versés, les commissions payées et les autres charges d'exploitation bancaires d'autre part. Cet indicateur appréhende uniquement l'activité bancaire des établissements de crédit, sans prendre en compte les activités auxiliaires ou annexes. Il est calculé avant imputation des frais généraux d'exploitation (salaires et charges sociales, frais immobiliers...), des provisions pour impayés, des éléments non récurrents et des impôts. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement entrent également dans son calcul, mais conformément au principe de prudence, les intérêts sur créances douteuses en sont exclus (cf. encadré 3).

Les banques, mais aussi les groupes bancaires, peuvent calculer et présenter différentes versions de leur produit net bancaire selon leurs besoins de communication ou d'information des autorités de tutelle ou du public. Ainsi, pour un même groupe bancaire, la valeur du produit net bancaire peut varier selon :

- les entités retenues : établissements de crédit ou toutes les sociétés du groupe, bancaires et non bancaires (entreprises d'investissement, assurances, autres) pour lesquelles un « chiffre d'affaires équivalent produit net bancaire » peut être calculé à des fins d'agrégation ;
- le périmètre géographique : l'activité des sociétés composant le groupe peut être consolidée sur le seul territoire français ou comprendre les succursales et/ou les filiales à l'étranger<sup>6</sup> ;
- le référentiel comptable : normes françaises pour les comptes sociaux utilisés au titre des obligations déclaratives statistiques et prudentielles des établissements, ou normes *International financial*

### ENCADRÉ 3

#### Formation du produit net bancaire

+	Intérêts et produits assimilés
-	Intérêts et charges assimilés
+	Revenus des titres à revenu variable
+	Commissions (produits)
-	Commissions (charges)
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
+/-	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés
+	Autres produits d'exploitation bancaire
-	Autres charges d'exploitation bancaire
+/-	Dotations aux provisions (nettes de reprises) pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille
=	<b>Produit net bancaire</b>

Note : Hors intérêts sur créances douteuses

reporting standards (IFRS) sur la base de résultats consolidés s'agissant des informations publiées par les groupes cotés pour l'information de leurs actionnaires et des autorités de surveillance.

Les autres soldes de gestion utilisés par la profession bancaire sont le résultat brut d'exploitation, le résultat d'exploitation, le résultat courant avant impôt et le résultat net part du groupe. Pour plus de détails, l'annexe 1 présente les principaux soldes de gestion du compte de résultat des banques.

Au-delà de la description comptable des éléments qui contribuent à la formation du produit net bancaire, il est utile de préciser leur relation avec les grandes lignes de métiers des banques.

## 2 | 2 Les principales sources de revenus de l'activité bancaire

Les activités des banques peuvent être regroupées schématiquement en trois grandes catégories selon le type de revenus qu'elles génèrent. Cette typologie simplifiée de l'activité bancaire présente l'avantage de bien faire ressortir les différences d'enregistrement

<sup>6</sup> Pour la prise en compte des filiales, le calcul peut consister à reprendre 100 % de l'activité des filiales contrôlés majoritairement ou seulement un pourcentage du produit net bancaire ou chiffre d'affaires de cette filiale, proportionnellement au taux de contrôle.

des produits et charges bancaires entre produit net bancaire et valeur ajoutée.

### L'intermédiation sur dépôts et crédits, génératrice de marges d'intérêts

Cette activité correspond largement au rôle traditionnel d'intermédiaire financier exercé par les banques. Les agents ayant des besoins de financement s'adressent aux banques qui leur accordent un crédit à un taux d'intérêt supérieur au taux auquel elles peuvent se procurer la ressource correspondante (dépôts de la clientèle, émissions de titres ou refinancement). Les banques peuvent ainsi acquérir des créances longues (crédits à l'habitat notamment) sur leurs clients, qu'elles financent en partie grâce à des ressources clientèle de durée nettement plus courte (dépôts à vue, comptes sur livret...), mais aussi *via* le marché interbancaire ou les marchés financiers (cf. *infra*)<sup>7</sup>.

Les marges d'intérêts sur dépôts et crédits sont retracées par la comptabilité bancaire et la comptabilité nationale, mais selon des méthodes différentes. La première mesure directement une marge d'intérêts globale : intérêts reçus moins intérêts versés pour tous les types d'intérêts et vis-à-vis de toutes les contreparties, à l'exception des intérêts sur créances douteuses et assimilés (cf. annexe 1). La seconde mesure l'essentiel de ces marges dans le poste SIFIM, en distinguant les marges sur dépôts des marges sur crédits, conformément aux règlements européens. La marge d'intérêts non comptabilisée dans les SIFIM est enregistrée dans le compte de revenu (cf. première partie, encadré 1 et annexe 2). En d'autres termes, si tous les intérêts sont bien considérés comme des revenus par la comptabilité nationale, seule une partie d'entre eux contribue à la formation de la valeur ajoutée (cf. partie 4).

### La prestation de services à la clientèle, rémunérée par des commissions

Cette activité s'est fortement développée au cours de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix. Les banques ont en effet cherché à diversifier leurs sources de revenus dans un contexte où la baisse des

taux d'intérêt conjuguée à une intensification de la concurrence conduisait à une érosion régulière de leurs marges d'intérêts sur les activités « traditionnelles ». En l'espèce, les services rendus à la clientèle, non financière et financière, lui sont facturés directement. Il s'agit notamment :

- de la fourniture de moyens de paiement à la clientèle particulière ou professionnelle, de la tenue de comptes, d'opérations de change, de la gestion de comptes titres... ;
- de services d'assistance-conseil (dossiers de financement, placements de titres, ventes de contrats d'assurance-vie ou d'OPCVM...);
- de services spécialisés (location simple...);
- d'opérations de hors-bilan : couverture de risques, engagements de financement, et de garantie (cautions), engagements de fourniture de titres ou de devises...

Les commissions perçues et celles versées par les banques (frais facturés par des intermédiaires ou par des auxiliaires financiers) au titre des services rendus à la clientèle, résidente et non résidente, sont bien enregistrées dans leur compte de résultat<sup>8</sup> et retracées dans le produit net bancaire. Il en va de même pour la valeur ajoutée, les commissions perçues étant enregistrées en production de services, au sein des « services facturés », et les commissions versées en « consommations intermédiaires » dans le compte de production.

Les commissions payées ou reçues sous forme de services facturés ne sont donc pas une source d'écart entre produit net bancaire et valeur ajoutée.

### Les activités de marché et d'investissement produisant intérêts, plus-values, dividendes et marges de négociation

Depuis le milieu des années quatre-vingt, le recours croissant au financement direct par émissions de titres des sociétés ou des administrations publiques et l'essor des marchés de capitaux ont modifié substantiellement la structure du bilan des banques ainsi que leur rôle d'intermédiaire financier.

<sup>7</sup> Ce faisant, la banque supporte des risques (défaillance des débiteurs, détérioration ou inversion de la courbe des taux...).

<sup>8</sup> Ces commissions perçues peuvent également provenir des activités de dépôts-crédits ou de marché/investissement.

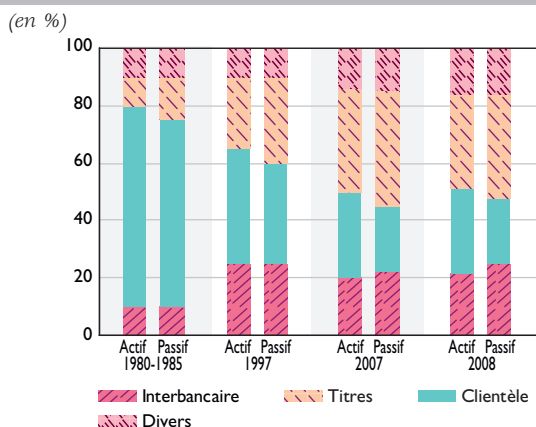
Si le financement de l'économie reste largement intermédié<sup>9</sup>, la forme même de cette intermédiation a changé : le financement bancaire traditionnel, fondé sur la collecte de dépôts et l'octroi de crédits à la clientèle, a décliné au profit des opérations interbancaires et d'une activité d'intermédiaire de marché sur les titres (cf. graphique 3). L'écart croissant entre ressources clientèle et emplois clientèle a ainsi conduit les banques à avoir davantage recours aux marchés de capitaux pour refinancer une partie des crédits accordés.

De fait, ces dernières années, les banques ont développé leurs activités de financement, de refinancement et d'investissement, devenant des intervenants majeurs sur les marchés de capitaux, que ce soit pour compte propre ou en tant que « teneurs de marché » pour l'activité sur titres.

Outre des commissions enregistrées en services facturés, ces activités génèrent également des plus ou moins-values sur les titres détenus, des intérêts et des dividendes provenant des portefeuilles ou des participations et des marges de négociation<sup>10</sup> sur les activités de teneurs de marché. Si le produit net bancaire intègre ces éléments en tant que produits bancaires<sup>11</sup>, la comptabilité nationale ne les considère pas comme des éléments de la valeur ajoutée des banques<sup>12</sup>.

Plus précisément, elle considère les intérêts sur titres de créance et les dividendes sur actions comme des « revenus de la propriété », enregistrés plus en aval dans le compte non financier des banques, liés à la détention d'actifs financiers comme pour les autres secteurs institutionnels. Les plus ou moins-values<sup>13</sup> sont, quant à elles, enregistrées dans les comptes de réévaluation, ce qui implique qu'elles ne sont pas prises en compte dans la détermination du revenu. Enfin, alors que les marges de « négociation » sur titres pourraient être considérées comme des services implicitement facturés (et donc contribuer à la valeur ajoutée)<sup>14</sup>, les comptes nationaux ne disposent pas à ce jour des informations qui permettraient

**Graphique 3 Structure des bilans des établissements de crédit français sur longue période**



Note : Données extraites du bilan des établissements de crédit hors Caisse des dépôts et consignations

Source : Rapports annuels de la Commission bancaire

Calculs : Banque de France

d'en fournir une estimation fiable. Elles sont donc, en pratique, exclues du champ des SIFIM, tel que défini par les règlements européens, et traitées à l'instar des autres plus ou moins-values liées aux variations de la valeur de marché des titres.

Au total, le produit net bancaire donne une vision plutôt large de l'activité bancaire, alors que la valeur ajoutée de la comptabilité nationale en constitue une mesure plus restreinte, principalement en raison de l'obligation de traiter de façon homogène les différents secteurs de l'économie, notamment pour l'enregistrement des revenus de la propriété et des gains et pertes de détention (cf. les cadres imposés par les manuels internationaux des Nations unies – SNA 93 – et européens – SEC 95).

En France, l'analyse de ces écarts a récemment suscité une recommandation du Conseil national de l'information statistique (CNIS) dans son rapport sur les « statistiques sur les groupes financiers ». Le présent article constitue une première contribution à cet effort de documentation et de clarification.

9 Cf. Boutillier et Bricongne (2006), Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004), Bulletin de la Banque de France, n° 146, février. Cf. également la publication régulière des taux d'intermédiation financière sur le site de la Banque de France ([www.banque-france.fr/fr/stat\\_conjoncture/comptefil/page3.htm](http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/comptefil/page3.htm))

10 Bien que les écarts entre prix vendeur et prix acheteur des teneurs de marché soient relativement faibles, ces marges de négociation sur titres (« Bid-ask spreads ») peuvent générer des gains élevés compte tenu des volumes traités.

11 En y intégrant également les dotations aux provisions (nettes des reprises) pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille.

12 Cf. l'article 3.63 du SEC 95 qui prévoit que « les gains et pertes de détention doivent être exclus du calcul de la production puisque le SEC ne les enregistre jamais dans le compte de production, mais les comptabilise dans un compte séparé, qui est celui des autres changements d'actifs »

13 Cela concerne tous les gains nets sur actifs financiers, y compris les gains et les pertes de change.

14 À l'instar d'activités commerciales, ces marges pourraient être considérées par les comptes nationaux comme une production créatrice de valeur pour l'économie (cf. article 3.63 du SEC 95 qui indique que « les marges commerciales réalisées sur les opérations de change et de courtage – c'est-à-dire la différence habituelle entre le prix d'acquisition par le courtier et le prix d'acquisition par l'acheteur – doivent être comptabilisées dans la production, à l'instar de ce qui se fait pour les grossistes et les détaillants. »)



### 3 | Peut-on comparer valeur ajoutée et produit net bancaire ?

Si l'intérêt de comparer valeur ajoutée et produit net bancaire est indéniable aux fins d'analyse et d'explicitation des écarts, cet exercice doit être mené avec prudence dans la mesure où, comme signalé *supra*, plusieurs approches du produit net bancaire sont possibles. La comparaison valeur ajoutée et produit net bancaire suppose donc de retenir des concepts (référentiels comptables) et des périmètres équivalents (territoire, secteur).

#### 3 | 1 La valeur ajoutée ne mesure pas l'activité internationale des banques

Les groupes bancaires français implantés à l'étranger, *via* des succursales ou des filiales, communiquent sur la base d'un produit net bancaire réalisé en France et à l'international. Or, la comptabilité nationale ne mesure que la valeur ajoutée dégagée sur le territoire national, c'est-à-dire la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (hors territoires d'outre-mer).

L'analyse consolidée des principaux groupes bancaires français, en retraçant l'ensemble de leurs opérations dans le monde, rend compte de l'internationalisation croissante de ces groupes. Ainsi, à la fin 2007, les huit plus importants d'entre eux étaient implantés dans 87 pays, avec environ un millier de filiales ou succursales, les trois principaux concentrant, à eux seuls, 83 % des implantations à l'étranger<sup>15</sup>. Les groupes BNP Paribas, Société générale et Crédit agricole emploieraient désormais plus de la moitié de leurs salariés hors de France, principalement dans des activités liées à la banque de détail.

Pour sa part, la valeur ajoutée des comptes nationaux ne mesure pas l'activité internationale des banques dans la mesure où celle-ci est réalisée par des filiales ou des succursales à l'étranger qui sont considérées comme des agents non résidents. Pour en rendre compte, il est dès lors nécessaire d'exploiter des

données comptables consolidées des banques françaises ; tel est le cas notamment de l'approche retenue dans les analyses figurant dans le rapport annuel de la Commission bancaire.

Ainsi, pour pouvoir comparer la valeur ajoutée et le produit net bancaire, ce dernier doit être calculé sur la même base, c'est-à-dire celle des activités exercées sur le seul territoire national.

#### 3 | 2 Les comparaisons valeur ajoutée et produit net bancaire doivent être réalisées sur la base du même référentiel comptable

Dans ses publications, la Commission bancaire complète l'étude des comptes sociaux agrégés (normes comptables françaises) par une analyse des comptes consolidés selon les normes comptables IFRS des huit plus grands groupes bancaires français. En effet, depuis 2005, les groupes cotés (bancaires ou non bancaires) ont l'obligation de publier leurs comptes en normes IFRS<sup>16</sup>. Ces dernières se distinguent notamment des normes françaises par des règles de valorisation différentes des actifs et des passifs des bilans bancaires (« juste valeur ») et d'autres modalités de prise en compte des plus ou moins-values latentes. Au total, deux référentiels comptables coexistent actuellement pour les établissements de crédit résidents et une analyse sur base agrégée du produit net bancaire aux normes IFRS ne peut être réalisée pour l'ensemble du secteur bancaire.

En regard, les comptes de résultat et le produit net bancaire utilisés dans le cadre du contrôle prudentiel de l'activité bancaire et par la comptabilité nationale pour le calcul de la valeur ajoutée sont établis selon les normes comptables françaises.

Pour être totalement pertinente, la comparaison de la valeur ajoutée et du produit net bancaire des banques doit donc être menée sur la base de leurs comptes sociaux établis selon les normes françaises.

<sup>15</sup> Rapport de la Commission bancaire (2007)

<sup>16</sup> L'application des nouvelles normes comptables internationales est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les sociétés établissant des comptes consolidés ; le règlement européen du 19 juillet 2002 impose l'utilisation de ces normes pour les sociétés européennes dont les titres sont négociés sur un marché réglementé européen.

### 3 | 3 Des écarts possibles de périmètre sectoriel

La comptabilité nationale distingue, au sein des institutions financières (cf. encadré 2), les établissements de crédit et assimilés et les autres sociétés financières (entreprises d'investissement, sociétés d'assurance et auxiliaires financiers). Le sous-secteur des établissements de crédit et assimilés regroupe l'ensemble des établissements de crédit ainsi que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) <sup>17</sup>.

Les résultats de la CDC n'étant pas repris dans les publications de la Commission bancaire, il convient de recalculer un produit net bancaire du secteur bancaire incluant la CDC pour procéder à la comparaison avec la valeur ajoutée des banques de la comptabilité nationale.

### 3 | 4 Comparaison de la valeur ajoutée avec un produit net bancaire de périmètre équivalent

Moyennant ces précautions, et sur la base des mêmes références comptables <sup>18</sup> et de périmètres équivalents, il est possible de calculer un produit net bancaire comparable à la valeur ajoutée.

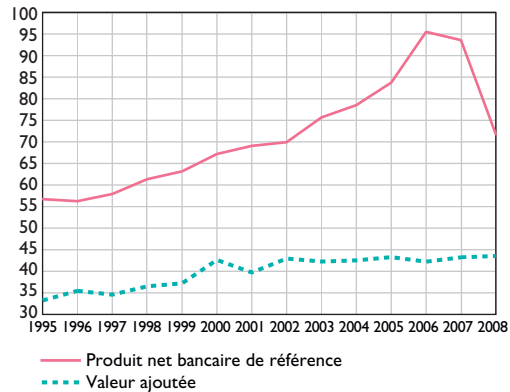
Le « produit net bancaire de référence » ressort nettement supérieur à la valeur ajoutée des banques françaises tout au long de la période sous revue (cf. graphique 4A). Enregistrant une croissance soutenue et régulière de 1995 à 2006, il est passé d'environ 57 milliards d'euros en début de période à 94 milliards en 2006 avant de revenir à environ 75 milliards en 2008. La valeur ajoutée des banques n'a en revanche augmenté que d'une dizaine de milliards (de 33 milliards en 1995 à environ 44 milliards en 2008) sur la même période.

L'écart entre le produit net bancaire de référence et la valeur ajoutée est donc structurel et a eu tendance à s'accroître depuis le début des années 2000 et ce jusqu'en 2007. Avec le déclenchement de la crise financière, il s'est significativement réduit.

Graphique 4 Produit net bancaire et valeur ajoutée des banques

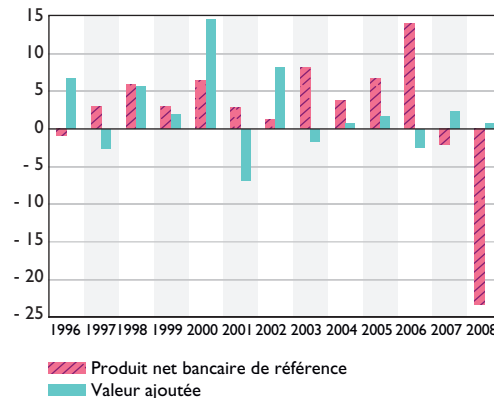
**A – En niveau**

(en milliards d'euros)



**B – Évolution**

(variation, en %)



Sources : Base des agents financiers pour le produit net bancaire des établissements de crédit et de la Caisse des dépôts et consignations ; INSEE (comptes nationaux) pour la valeur ajoutée

En particulier, le produit net bancaire pour l'activité France a diminué de 23 % en 2008.

En outre, les évolutions annuelles du produit net bancaire et de la valeur ajoutée apparaissent divergentes comme l'illustre le graphique 4B. Ainsi, l'évolution relativement inerte de la valeur ajoutée des banques ne reflète pas les inflexions de l'activité bancaire en France décrites par le produit net bancaire de référence.

<sup>17</sup> La CDC est une société financière (au sens de la comptabilité nationale) qui n'a pas le statut d'établissement de crédit (au sens du Code monétaire et financier).

<sup>18</sup> C'est-à-dire à partir des comptes de résultat annuels sur base sociale en normes comptables françaises, transmis par les banques, pour leurs seules activités sur le territoire français, dans le cadre de la surveillance bancaire et des besoins de la statistique publique et à partir du compte de résultat de la CDC présentant les mêmes caractéristiques.

## 4| Une table de passage de la valeur ajoutée au produit net bancaire

Cette section propose une analyse détaillée des écarts entre valeur ajoutée et produit net bancaire de référence à partir d'une table de passage *ad hoc* reprenant les postes comptables les plus significatifs.

### Avertissement

Le périmètre de description des activités bancaires est celui de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer, qui est celui de la comptabilité nationale mais qui peut différer de celui des publications de la Commission bancaire ou des banques.

Le secteur des établissements de crédit et assimilés inclut, en comptabilité nationale, la Caisse des dépôts et consignations, ce qui n'est pas le cas du périmètre retenu par la Commission bancaire (cf. encadré 2) pour le calcul du produit net bancaire qu'elle publie.

Pour ces raisons, les chiffres présentés ici ne sont pas strictement comparables à ceux publiés par la Commission bancaire.

## 4| I De la valeur ajoutée au produit net bancaire : une proposition de table de passage

La table de passage de la valeur ajoutée au produit net bancaire reconstitue un produit net bancaire à partir des résultats agrégés de la comptabilité nationale : on soustrait les éléments non repris dans le produit net bancaire et l'on ajoute ceux absents de la valeur ajoutée et inclus dans le produit net bancaire.

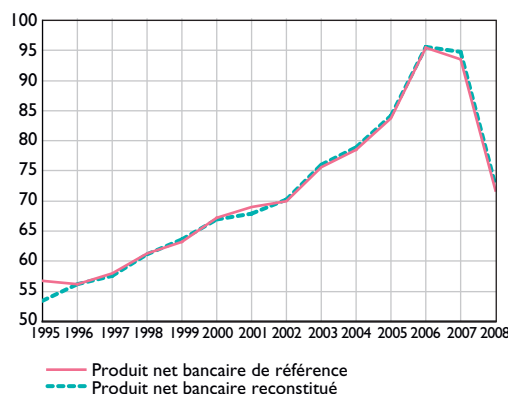
En partant de la valeur ajoutée des banques (poste 1 du tableau 3) calculée par la comptabilité nationale, le produit net bancaire ainsi reconstitué (poste 6) au moyen de la table de passage se situe à un niveau très proche du produit net bancaire de référence (poste 7). Ainsi, pour l'année 2008, l'écart initial entre le produit net bancaire de référence et la valeur ajoutée calculée dans les comptes nationaux (différence entre les postes 7 et 1) qui était de 28,2 milliards d'euros, n'est plus que de - 0,8 milliard entre le produit net bancaire de référence et le produit net bancaire reconstitué (différence entre les postes 7 et 6).

Les résultats obtenus sur la période allant de 1995 à 2008 paraissent robustes (cf. graphiques 5A et 5B). En valeur absolue, les écarts entre produit net bancaire reconstitué et produit net bancaire de référence sont en moyenne inférieurs à 0,5 % sauf pour les années 1995, 2001 et en fin de période. Leurs évolutions sont également très proches.

Graphique 5 Produits nets bancaires de référence et reconstitué des banques

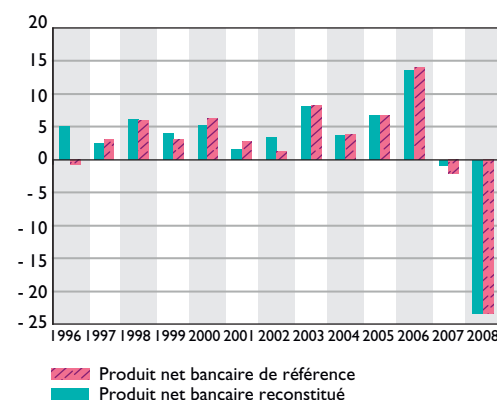
(en milliards d'euros)

### A – En niveau



(taux de croissance en %)

### B – Évolution



Notes : Les chiffres concernent l'activité France. Le produit net bancaire de référence est calculé à partir des comptes de résultat des établissements de crédit et de la Caisse des dépôts et consignations disponibles dans la base des agents financiers (BAFI) ; le produit net bancaire reconstitué est calculé à partir des résultats de la comptabilité nationale établis pour le sous-secteur des établissements de crédit (qui intègre la Caisse des dépôts et consignations) auxquels sont ajoutés ou retranchés des éléments qui sont source d'écarts entre valeur ajoutée et produit net bancaire.

Sources : INSEE (comptes nationaux), Commission bancaire et Banque de France

Calculs : INSEE, Banque de France

Tableau 3 Table de passage de la valeur ajoutée au produit net bancaire

(en milliards d'euros)

	2007	2008
<b>(+) Production</b>	<b>91,5</b>	<b>92,8</b>
dont : Services facturés	60,6	61,1
Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)	30,9	31,7
<b>(-) Consommations intermédiaires</b>	<b>48,3</b>	<b>49,2</b>
<b>= Valeur ajoutée (1)</b>	<b>43,2</b>	<b>43,6</b>
<b>(+) Produits nets pris en compte dans le produit net bancaire, mais exclus de la valeur ajoutée (2)</b>	<b>29,4</b>	<b>15,2</b>
dont : Marges d'intérêts non retenues dans les SIFIM (2a)	0,8	10,0
Dividendes reçus et produits assimilés (2b)	22,3	22,4
Gains nets et plus-values nettes sur opérations sur titres (2c)	6,8	- 48,1
Produits nets ou charges nettes sur instruments financiers à terme (hors-bilan) (2d)	5,8	42,2
Produits nets ou charges nettes sur opérations de crédit-bail et location simple (a) (2e)	- 5,4	- 5,7
Gains nets ou pertes nettes sur opérations de change et d'arbitrage (2f)	- 0,9	- 5,6
<b>(+) Charges de services extérieurs incluses dans les consommations intermédiaires mais exclues du calcul du produit net bancaire (3)</b>	<b>28,2</b>	<b>28,8</b>
<b>(-) Dotations aux provisions (nettes des reprises) pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (4)</b>	<b>1,9</b>	<b>10,4</b>
<b>(-) Produits divers d'exploitation non bancaire inclus dans les services facturés (5)</b>	<b>4,2</b>	<b>4,6</b>
<b>= Produit net bancaire reconstitué (6) = (1) + (2) + (3) - (4) - (5)</b>	<b>94,7</b>	<b>72,6</b>
<b>Produit net bancaire de référence (7)</b>	<b>93,6</b>	<b>71,8</b>
Écart initial entre valeur ajoutée et produit net bancaire (7) - (1)	50,4	28,2
Écart entre valeur ajoutée et produit net bancaire reconstitué (7) - (6)	- 1,1	- 0,8

(a) Hors loyers, déjà pris en compte dans la valeur ajoutée

Note : Le « produit net bancaire de référence » a été calculé à partir des comptes de résultats sur base sociale des banques et de la CDC, en normes comptables françaises pour leurs activités réalisées sur le territoire national.

Calculs : INSEE, Banque de France

Sources : INSEE (comptes nationaux), Commission bancaire et Banque de France

## 4 | 2 Grille de lecture de la table de passage

Pour construire cette table de passage (cf. tableau 3 pour les années 2007 et 2008 et la table de passage sur longue période en annexe 3), il a été nécessaire d'analyser précisément l'ensemble des postes comptables retenus dans les calculs du produit net bancaire et de la valeur ajoutée en adoptant la démarche suivante :

- **le point de départ est la valeur ajoutée** (poste 1) du secteur des établissements de crédit et assimilés (S122AE) de la comptabilité nationale (y compris la CDC) qui s'élève à 43,6 milliards d'euros en 2008 ;
- **sont ajoutés un ensemble de produits nets pris en compte dans le produit net bancaire** des établissements de crédit, mais qui ne sont pas

enregistrés en tant qu'éléments de leur valeur ajoutée en comptabilité nationale (poste 2) pour les raisons déjà mentionnées. Ces produits contribuent à hauteur de 15,2 milliards d'euros à l'écart entre valeur ajoutée et produit net bancaire en 2008 (29,4 milliards en 2007). Ces produits nets peuvent être détaillés comme suit :

- **les marges d'intérêts non retenues dans les SIFIM** (poste 2a) (10,0 milliards d'euros en 2008, après 0,8 milliard en 2007) comprennent les intérêts générés par les portefeuilles de titres de négociation et de placement nets des intérêts versés sur les titres de créance émis, et nets des intérêts reçus et versés au titre du refinancement interbancaire (notamment auprès de la Banque centrale). Le niveau particulièrement élevé de 2008 s'explique, notamment, par le gonflement des intérêts nets reçus par les banques sur leurs portefeuilles de titres de transaction, qu'elles ont fortement augmentés<sup>19</sup> ;

<sup>19</sup> Ce poste tient également compte du traitement différent des intérêts sur créances douteuses en valeur ajoutée et en produit net bancaire. Ces intérêts sont pris en compte dans le calcul des revenus de la propriété en comptabilité nationale, mais pas dans celui du produit net bancaire. Ils représentent en moyenne 2 milliards d'euros par an et, selon les premières estimations, n'enregistrent pas de forte augmentation en 2008.

- les dividendes reçus et produits assimilés (poste 2b) (22,4 milliards d'euros en 2008) proviennent des portefeuilles-titres, des parts dans les entreprises liées, des titres de participation et autres immobilisations financières. Les dividendes reçus sur prêts subordonnés prédominent. Ce poste connaît des évolutions relativement régulières d'une année à l'autre ;
  - les gains et plus-values nets (+) ou pertes et moins-values nettes (-) sur opérations sur titres (poste 2c) (- 48,1 milliards d'euros en 2008, après + 6,8 milliards en 2007) proviennent de la gestion par les banques de leurs portefeuilles-titres<sup>20</sup>, évalués aux prix de marché pour le portefeuille de transaction. Le solde des gains et des pertes sur titres de transaction, qui contribue, pour l'essentiel, à ce poste, est très négatif en 2008 du fait, notamment, du fort repli des marchés actions. Cela étant, il convient de noter que les banques ont été autorisées, au second semestre 2008, à transférer des titres de leur portefeuille de transaction (évalués à la juste valeur) vers leur portefeuille de titres évalués au coût amorti (cf. encadré 4), ce qui, toutes choses égales par ailleurs, a limité les moins-values ;
  - les produits nets (+) ou charges nettes (-) sur instruments financiers à terme (poste 2d) (42,2 milliards d'euros en 2008, après 5,8 milliards en 2007) comprennent les résultats des opérations de hors-bilan sur instruments financiers à terme (produits dérivés). En 2008, les couvertures mises en place ont été réévaluées, ce qui a permis de compenser, dans une large mesure, les moins-values dégagées sur les opérations sur titres (cf. supra 2c) ;
  - les charges nettes (-) sur opérations de crédit-bail et location simple (poste 2e) (- 5,7 milliards d'euros en 2008), sont calculées hors loyers, ces derniers étant déjà pris en compte dans la valeur ajoutée. Dans ce poste figurent pour l'essentiel les amortissements liés à la dépréciation des biens faisant l'objet des contrats de crédit-bail ;
  - les gains nets (+) ou pertes nettes (-) sur opérations de change et d'arbitrage (poste 2f) (- 5,6 milliards d'euros en 2008, après - 0,9 milliard en 2007) ne sont pas comptabilisés dans la valeur ajoutée, conformément au SEC 95 ; le solde de ces opérations est très négatif en 2008<sup>21</sup>, certains établissements ayant réalisé d'importantes pertes du fait de la crise financière ;
  - sont ajoutées les charges de services extérieurs incluses dans les consommations intermédiaires non prises en compte dans le produit net bancaire (poste 3) mais qui minorent la valeur ajoutée des banques puisqu'elles sont intégrées dans les consommations intermédiaires. Elles contribuent à hauteur de 28,8 milliards d'euros à l'écart entre valeur ajoutée et produit net bancaire en 2008. Ces charges d'exploitation non bancaires recouvrent les loyers payés par les banques pour l'utilisation de biens mobiliers ou immobiliers, les commissions versées à des intermédiaires, les frais d'entretien et de réparation de matériel... ;
  - sont retranchées les dotations aux provisions (nettes des reprises) pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (poste 4) (10,4 milliards d'euros en 2008, après 1,9 milliard en 2007). Ces dotations nettes aux provisions étant comptabilisées dans le produit net bancaire, mais n'affectant pas la valeur ajoutée, il convient de les prendre en compte dans la table de passage. Le niveau très négatif de ce poste en 2008 est inédit sur la période et reflète les pertes de valeur liées à la crise financière ;
  - enfin, sont retranchés les produits divers d'exploitation non bancaire (donc hors produit net bancaire) inclus dans les services facturés pour le calcul de la valeur ajoutée des banques (poste 5).
- Le graphique 6 présente la contribution des principaux postes de la table de passage tandis que le graphique 7 détaille celle des « produits nets pris en compte dans le produit net bancaire, mais exclus de la valeur ajoutée ».

20 En revanche, sont exclus de ce poste :

- les mouvements de dépréciations liés à un risque de contrepartie des titres à revenu fixe, classés selon la réglementation bancaire en tant qu'élément d'évaluation du coût du risque et pris en compte au niveau du résultat d'exploitation des banques, en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie ;
- les charges ou produits d'intérêts liés au financement des opérations des portefeuilles de négociation ou de placement et assimilés, qui sont classés en tant qu'intérêts hors opérations bancaires en comptabilité nationale (donc hors SIFIM).

21 Sur la période allant de 1995 à 2007, les gains nets (hors commission) sur opérations de change et d'arbitrage oscillaient entre - 1,5 milliard d'euros et + 1,5 milliard par an.

ENCADRÉ 4

**Adaptation de certaines normes comptables conformément au règlement (CE) N° 1004/2008 de la Commission européenne du 15 octobre 2008**

Ce règlement a autorisé les groupes cotés à prendre en compte les révisions apportées aux normes comptables internationales IAS39 (comptabilisation et évaluation des instruments financiers) et IAS7 (informations à fournir sur les instruments financiers) décidée par l'International Accounting System Board (IASB) le 13 octobre 2008.

Ces amendements (cf. l'encadré 10, p. 51 du Rapport de la Commission bancaire pour 2008) permettent « compte tenu d'une modification de l'intention de gestion imposée à l'établissement par les circonstances exceptionnelles de marché<sup>1</sup> de sortir des actifs des portefeuilles de négociation évalués à la « juste valeur [...] pour les transférer dans des portefeuilles valorisés au coût amorti (portefeuille des prêts et créances, portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance) ». Ce faisant, les entités qui utilisent cette option doivent enregistrer le transfert à la « juste valeur » évaluée à la date « historique » du reclassement.

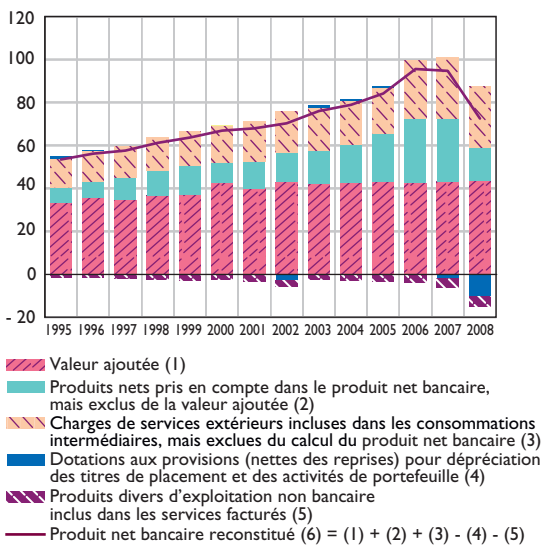
Cette option ouverte « dans des circonstances rares » (la crise financière en est une – cf. paragraphes 2 et 6 du règlement européen) a pu être appliquée de manière rétroactive, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 en vue de réduire les pertes qu'auraient dû constater les banques à la clôture de l'exercice du troisième trimestre 2008.

En revanche, les transferts d'instruments dérivés ne sont pas autorisés.

<sup>1</sup> C'est-à-dire « lorsque, notamment, ces instruments financiers ne font plus l'objet d'aucune négociation ou que les marchés qui s'y rapportent ont interrompu leurs activités ou sont dans une situation difficile ... » (cf. paragraphe 6 du règlement européen)

**Graphique 6 De la valeur ajoutée au produit net bancaire**

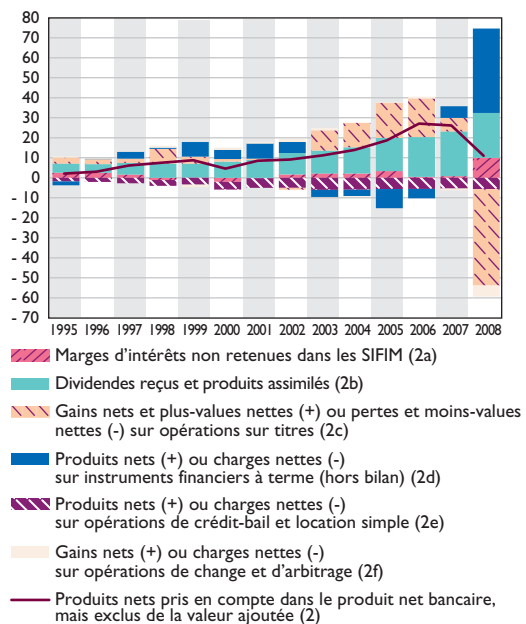
(en milliards d'euros)



Sources : INSEE (comptes nationaux), Commission bancaire et Banque de France

**Graphique 7 Produits pris en compte dans le produit net bancaire, mais exclus de la valeur ajoutée**

(en milliards d'euros)



Sources : INSEE (comptes nationaux), Commission bancaire et Banque de France

### 4 | 3 Quels enseignements tirer de cette table de passage ?

Tout d'abord, cette table de passage réconcilie, pour la première fois en France, sur longue période et sur le périmètre de la Comptabilité nationale, deux mesures de l'activité bancaire qui tendent à diverger depuis quelques années. Son niveau de détail permet, en outre, de mesurer l'incidence de certains produits ou de certaines charges sur l'activité et la rentabilité des banques françaises depuis 1995 tout en apportant un éclairage complémentaire sur les répercussions de la crise financière en 2007 et surtout en 2008.

Sur longue période, la relative stabilité des SIFIM confirme le moindre dynamisme de l'activité traditionnelle d'intermédiation bancaire. En effet, au cours des dernières années, si les commissions reçues en contrepartie de la fourniture de services financiers explicitement facturés ont enregistré une forte progression, les marges d'intermédiation générées par les opérations de gestion de crédits et de dépôts (SIFIM) ont stagné, ainsi que l'illustre le graphique 2.

La relative stabilité des SIFIM résulte de deux effets contraires qui ont eu tendance à se compenser :

- une forte progression des encours de dépôts de la clientèle résidente et des crédits bancaires qui lui ont été consentis (de, respectivement, 4 % et 6 % en moyenne par an au cours de la période allant de 2000 à 2007) ;
- un pincement des marges dans un contexte de concurrence croissante entre les réseaux bancaires.

Les gains nets tirés des activités de marché expliquent le dynamisme du produit net bancaire sur la période allant de 2002 à 2006 et son recul en 2008. En effet, l'analyse des éléments constitutifs du produit net bancaire (cf. graphique 7) confirme que la forte croissance du produit net bancaire observée entre 2003 et 2006 est le fait des produits dégagés sur les activités de marché, produits qui ne sont pas enregistrés dans le compte de production en comptabilité nationale (en dehors des commissions reçues et versées afférentes).

*Les institutions européennes et internationales en charge de la définition des règles de comptabilité nationale ont récemment engagé des réflexions sur les voies d'amélioration de la mesure de la production bancaire. Pour autant, il ne faut pas en attendre un rapprochement très significatif de la valeur ajoutée et du produit net bancaire en raison des différences fondamentales qui séparent leurs référentiels comptables respectifs. La table de passage proposée dans le présent article explicite ces différences et permet de faire le lien entre ces deux mesures de l'activité des banques.*

*Le plan comptable général n'intègre pas les produits financiers ou les plus ou moins-values dans le chiffre d'affaires des sociétés, même lorsque ces éléments représentent une part significative du résultat de l'entreprise. Les postes correspondants sont repris plus en aval dans la séquence des comptes pour concourir à la formation du résultat financier.*

*Les banques, dont les métiers consistent principalement à transformer ou à créer des actifs financiers et à en tirer des revenus ou des plus-values, utilisent un plan comptable adapté à leurs activités. Également utilisé par les autorités de contrôle, celui-ci propose un indicateur de gestion construit à partir de ces éléments : le produit net bancaire.*

*La comptabilité nationale ne peut, quant à elle, élargir pour un secteur particulier (les banques) son principal indicateur de mesure de l'activité (la valeur ajoutée) puisqu'elle a vocation à retracer les relations entre les agents économiques dans un cadre cohérent et commun à tous les acteurs économiques (ménages, banques, entreprises...). À ce titre, elle garantit l'homogénéité des concepts pour l'ensemble des secteurs de l'économie et l'application des mêmes règles dans tous les pays. Dans ce que la comptabilité bancaire retient pour le calcul du produit net bancaire, la comptabilité nationale distingue la création de richesse proprement dite (valeur ajoutée) de la répartition de celle-ci (sous forme de revenus) et des gains ou pertes de valeur des actifs financiers détenus par les banques. Elle produit également d'autres agrégats rendant compte de l'activité des banques dans l'économie, notamment au travers des deux grilles de lecture complémentaires que constituent les comptes de revenu et de patrimoine financier.*

## Annexe I

### Principaux soldes intermédiaires de la gestion de la comptabilité bancaire

(+)	Intérêts et produits assimilés (a)
(-)	Intérêts et charges assimilées
(+)	Revenus des titres à revenu variable
(+)	Commissions (produits)
(-)	Commissions (charges)
(+/-)	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
(+/-)	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles et assimilés
(+)	Autres produits d'exploitation bancaire
(-)	Autres charges d'exploitation bancaire
=	<b>Produit net bancaire</b>
(-)	Charges générales d'exploitation
(-)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
=	<b>Résultat brut d'exploitation</b>
(+/-)	Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence
(+/-)	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
=	<b>Résultat courant avant impôt</b>
(+/-)	Résultat exceptionnel
(-)	Impôts sur les bénéfices
(-)	Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition
(+/-)	Dotations / Reprises de FRBG (b)
(+)	Intérêts minoritaires
<b>Résultat net part du groupe</b>	
Résultat par action (c)	
Résultats dilué par action (c)	

(a) Hors intérêts sur créances douteuses  
 (b) Fonds pour risques bancaires généraux  
 (c) Ces rubriques sont servies par les sociétés par actions.



## Annexe 2

### Principes de construction des comptes non financiers des différents secteurs institutionnels en comptabilité nationale

Pour les besoins de l'analyse, les différents acteurs de la vie économique sont regroupés dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités dites « institutionnelles », qui constituent les unités de base de la comptabilité nationale sont des entités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités institutionnelles. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On établit, pour les secteurs institutionnels, des comptes complets, y compris des comptes de patrimoine, ayant la même structure (cf. ci-après la présentation des comptes non financiers simplifiés des institutions financières, sous-secteur institutionnel qui comprend les banques – S12A).

Les comptes nationaux retracent les opérations des secteurs et sous-secteurs institutionnels au travers d'un ensemble de comptes articulés entre eux. Le compte de production enregistre la production (somme des services facturés et des services indirectement mesurés – SIFIM) et les consommations intermédiaires ayant permis cette production. Il a pour solde la valeur ajoutée dégagée par le secteur. Déduction faite des charges de personnel et des impôts sur la production (taxes sur les salaires dans le cas des institutions financières), le compte d'exploitation aboutit à l'excédent brut d'exploitation. Il convient de remarquer que les flux les plus élevés au sein du compte des institutions financières sont constitués des montants d'intérêts et de dividendes reçus et versés en lien avec leur activités traditionnelle d'intermédiaire financier (cf. section 2|2 du présent article). Le solde de ces opérations est à l'origine de la part la plus importante de leur revenu disponible (après impôts). Les institutions financières, comme d'ailleurs les sociétés non financières, n'ayant pas de consommation finale, leur épargne est par construction égale à leur revenu disponible. Après prise en compte de l'investissement net de la période (formation brute de capital fixe – FBCF), on aboutit à la capacité (+) ou au besoin (-) de financement du secteur.

.../...

## Structure simplifiée des comptes nationaux et des institutions financières (SI2A) pour 2008

(en milliards d'euros)

I. Compte de production				
Emplois		Ressources		
P 2	Consommations Intermédiaires	58	PI Production	107
<b>B 2</b>	<b>Valeur ajoutée</b>	<b>49</b>		
II. I.1 Compte d'exploitation				
Emplois		Ressources		
D 1	Charges de personnel	32	<b>B 1</b> Valeur ajoutée	49
D 11	dont Rémunérations et traitements bruts des salariés	22		
D 12	Charges sociales employeurs	10		
D 291	Autres impôts sur la production	4		
D 39	Autres subventions d'exploitation	-		
<b>B 2</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>13</b>		
III. I.2. Compte d'affectation du revenu primaire				
Emplois		Ressources		
D 41	Intérêts versés	299	<b>B 2</b> Excédent brut d'exploitation	13
D 42	Dividendes distribués	28	D 41 Intérêts reçus	315
D 43	Bénéfices réinvestis des investissements étrangers	1	D 421 Dividendes reçus	31
<b>B 5</b>	<b>Revenu primaire</b>	<b>31</b>	D 43 Bénéfices réinvestis des investissements étrangers	1
II.2 Compte de distribution secondaire du revenu				
Emplois		Ressources		
D 5	Impôts courants sur revenu et patrimoine	3	<b>B 5</b> Revenu primaire	31
D 62	Prestations d'assurance sociale	1	D 61 Cotisations sociales	1
D 71	Primes d'assurance dommages	0	D 72 Indemnités d'assurance dommages	0
<b>B 6</b>	<b>Revenu disponible brut</b>	<b>28</b>		
II.4 Compte d'utilisation du revenu				
Emplois		Ressources		
<b>B 8</b>	<b>Épargne</b>	<b>28</b>	<b>B 6</b> Revenu disponible	28
III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers				
Variation des actifs		Variation des passifs et de la valeur nette		
P 51	Formation brute de capital fixe	13	<b>B 8</b> Épargne	28
D 9	Transferts en capital reçus	- 1		
<b>B 9</b>	<b>Besoin (-) ou capacité (+) de financement</b>	<b>16</b>		

## Annexe 3

## Table de passage de la valeur ajoutée au produit net bancaire

(en milliards d'euros)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>(+) Production</b>	<b>55,9</b>	<b>59,3</b>	<b>58,2</b>	<b>61,6</b>	<b>64,8</b>	<b>71,9</b>	<b>71,7</b>	<b>76,4</b>	<b>75,5</b>	<b>77,8</b>	<b>80,6</b>	<b>85,9</b>	<b>91,5</b>	<b>92,8</b>
<i>dont : Services facturés</i>	24,9	27,5	28,5	30,9	34,7	38,7	41,3	42,9	44,1	46,7	48,2	53,7	60,6	61,1
<i>Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFM)</i>	31,0	31,8	29,7	30,8	30,1	33,2	30,5	33,5	31,3	31,1	32,5	32,2	30,9	31,7
<b>(-) Consommations intermédiaires</b>	<b>22,7</b>	<b>23,8</b>	<b>23,6</b>	<b>25,1</b>	<b>27,6</b>	<b>29,3</b>	<b>32,0</b>	<b>33,5</b>	<b>33,2</b>	<b>35,3</b>	<b>37,4</b>	<b>43,6</b>	<b>48,3</b>	<b>49,2</b>
<b>= Valeur ajoutée (1)</b>	<b>33,2</b>	<b>35,5</b>	<b>34,6</b>	<b>36,5</b>	<b>37,2</b>	<b>42,6</b>	<b>39,7</b>	<b>42,9</b>	<b>42,2</b>	<b>42,5</b>	<b>43,3</b>	<b>42,2</b>	<b>43,2</b>	<b>43,5</b>
<b>(+) Produits nets pris en compte dans le produit net bancaire, mais exclus de la valeur ajoutée (2)</b>	<b>6,9</b>	<b>7,8</b>	<b>10,6</b>	<b>11,9</b>	<b>13,2</b>	<b>9,2</b>	<b>12,9</b>	<b>13,5</b>	<b>15,4</b>	<b>17,9</b>	<b>22,4</b>	<b>30,3</b>	<b>29,4</b>	<b>15,2</b>
<i>dont : Marges d'intérêts non retenues dans les SIFM (a) (2a)</i>	2,6	2,4	1,6	- 1,1	0,1	- 2,0	- 0,2	1,7	2,1	2,1	3,3	0,4	0,8	10,0
<i>Dividendes reçus et produits assimilés (2b)</i>	4,5	4,4	5,8	7,1	6,9	8,1	8,9	10,7	11,5	13,1	16,6	19,9	22,3	22,4
<i>Gains nets et plus-values nettes sur opérations sur titres (2c)</i>	3,0	2,5	2,2	7,4	3,6	1,3	0,7	- 0,9	10,1	12,2	17,5	19,3	6,8	- 48,1
<i>Produits nets sur instruments financiers à terme (hors bilan) (2d)</i>	- 1,9	0,2	3,5	0,6	7,3	4,6	7,6	5,5	- 3,5	- 3,2	- 9,6	- 4,7	5,8	42,2
<i>Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple (b) (2e)</i>	- 1,8	- 2,1	- 2,7	- 3,0	- 3,4	- 3,9	- 4,8	- 5,1	- 6,0	- 6,0	- 5,6	- 5,6	- 5,4	- 5,7
<i>Gains nets sur opérations de change et d'arbitrage (2f)</i>	0,6	0,3	0,3	0,9	- 1,3	1,1	0,8	1,5	1,3	- 0,4	0,3	0,9	- 0,9	- 5,6
<b>(+) Charges de services extérieurs incluses dans les consommations intermédiaires, mais exclues du calcul du produit net bancaire (3)</b>	<b>13,8</b>	<b>14,1</b>	<b>14,3</b>	<b>15,1</b>	<b>16,3</b>	<b>17,3</b>	<b>18,5</b>	<b>19,6</b>	<b>19,7</b>	<b>20,3</b>	<b>21,3</b>	<b>27,0</b>	<b>28,2</b>	<b>28,8</b>
<b>(-) Dotations aux provisions (nettes des reprises) pour dépréciation des titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (4)</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,8</b>	<b>- 0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,9</b>	<b>- 1,3</b>	<b>- 1,0</b>	<b>- 0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1,9</b>	<b>10,4</b>
<b>(-) Produits divers d'exploitation non bancaire inclus dans les services facturés (5)</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,4</b>	<b>3,7</b>	<b>4,2</b>	<b>4,6</b>
<b>= Produit net bancaire reconstitué (6) = (1) + (2) + (3) - (4) - (5)</b>	<b>53,5</b>	<b>56,2</b>	<b>57,6</b>	<b>61,2</b>	<b>63,6</b>	<b>66,9</b>	<b>68,0</b>	<b>70,3</b>	<b>76,0</b>	<b>78,9</b>	<b>84,2</b>	<b>95,6</b>	<b>94,7</b>	<b>72,6</b>
<b>Produit net bancaire de référence (7)</b>	<b>56,7</b>	<b>56,3</b>	<b>57,9</b>	<b>61,3</b>	<b>63,2</b>	<b>67,2</b>	<b>69,1</b>	<b>69,9</b>	<b>75,7</b>	<b>78,5</b>	<b>83,8</b>	<b>95,5</b>	<b>93,6</b>	<b>71,8</b>
Écart initial entre produit net bancaire de référence (c) et produit net bancaire reconstitué (7) - (1)	23,5	20,8	23,4	24,8	25,9	24,6	29,4	27,0	33,4	36,0	40,5	53,3	50,4	28,2
Écart entre produit net bancaire de référence et reconstitué (7) - (6)	3,3	0,1	0,3	0,2	- 0,5	0,3	1,1	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,4	- 0,1	- 1,1	- 0,8

(a) Hors intérêts reçus sur créances douteuses

(b) Hors loyers, déjà pris en compte dans la valeur ajoutée

Sources : INSEE (comptes nationaux), Commission bancaire et Banque de France

Note : Le « produit net bancaire de référence » a été calculé à partir des comptes de résultats sur base sociale des banques et de la CDC, en normes comptables françaises pour leurs activités réalisées sur le territoire national.

Calculs : INSEE, Banque de France

## Bibliographie

**Boutillier (M.) et Bricongne (J.-C.) (2006)**

« Évolution du taux d'intermédiation financière en France (1994-2004) », *Bulletin de la Banque de France*, n° 146, février

**Commission bancaire (2008)**

*Rapport de la Commission bancaire*  
Téléchargement à l'adresse : [http://www.banque-france.fr/fr/supervi/supervi\\_banc/publi/rapcombanc08.htm](http://www.banque-france.fr/fr/supervi/supervi_banc/publi/rapcombanc08.htm)  
Les rapports antérieurs sont accessibles à partir de l'adresse : [http://www.banque-france.fr/archipel/commission\\_bancaire/cb\\_ra.htm](http://www.banque-france.fr/archipel/commission_bancaire/cb_ra.htm).

**Gouteroux (C.) (2006)**

« Le système bancaire et financier français en 2005 », *Bulletin de la Banque de France*, n° 151, juillet

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)**

L'économie française – comptes et dossiers, collection *Références INSEE*, édition 2009 et précédentes

**Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (2009)**

Rapport de la mission « Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France » présidée par J.-P. Cotis, 13 mai

**Stauffer (P.) (2004)**

“A Tale of Two Worlds: How Bankers and National Accountants view Bankin”, document de travail présenté à la 28<sup>e</sup> conférence générale de l'*International Association for Research in Income and Wealth* (IARIW), téléchargeable à l'adresse : <http://www.iariw.org/papers/2004/stauffer.pdf>, août